
Aide publique et capital-investissement : l'Etat, associé intéressé en faveur du développement

Océane Ronal*¹

¹Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS) – École des Hautes Études en Sciences Sociales [EHESS] – France

Résumé

Dès son institutionnalisation (années 1940), la politique d'aide au développement française s'est opérationnalisée via des instruments financiers de toute nature, parmi lesquels, la prise de participation. Étendant le périmètre d'action et d'influence de l'État comme associé intéressé hors de ses frontières et hors des enjeux strictement d'intérêt national, quelle forme l'État-actionnaire revêt-il alors ? Par quels moyens ? Avec quelles contraintes ? Enfin, à quel mode de régulation concourt-il, quels en sont les propriétés et les effets, notamment à la lumière d'une réflexion sur la financiarisation des politiques publiques ?

Mots-Clés: État actionnaire, politique publique, développement, capital investissement, financiarisation

*Intervenant